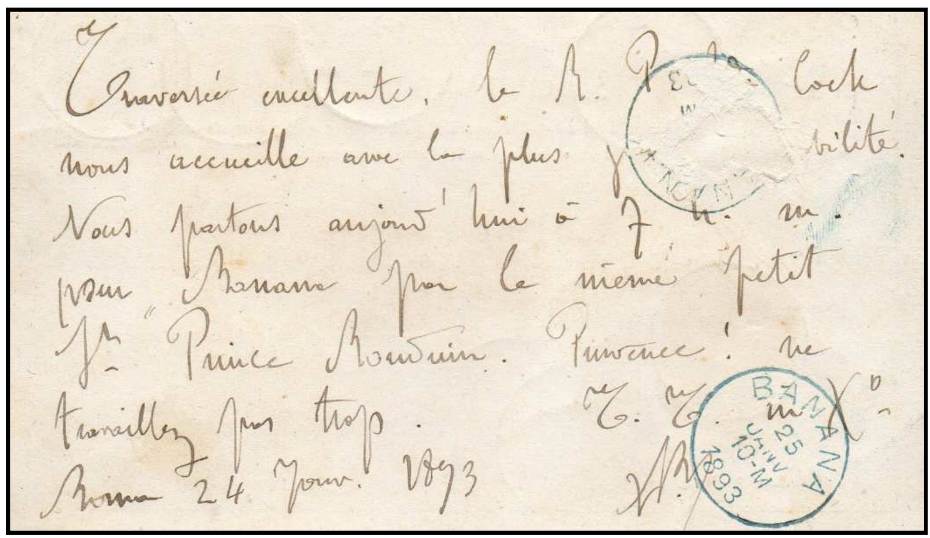


Les Congolâtres

Bulletin philatélique bimestriel
diffusé GRATUITEMENT par email sous PDF
Février – avril – juin – août – octobre - décembre

NUMERO 4 - JUIN 2013





Entier Stibbe 4 tirage IIb parti de Boma le 24 janvier 1893 à destination de la Révérende Mère de la Mission Kinkanda (des Sœurs de la Charité de Gand) près de Matadi.

Diverses recherches entraîneront l'apposition de 8 cachets sur cet entier : Banana le 25/01 & le 26/01, Boma le 28/01, Matadi le 30/01

CONTACTS : *Thomas & Philippe* ***LINDEKENS*** – *lindekens.bogaerts@skynet.be*

SOMMAIRE

EDITORIAL

Nous voici maintenant bien installé dans l'édition de ce bulletin et l'aide des philatélistes nous arrivent de plus en plus.

Nous publions cette fois un court article de Daniel Eggen, extrait de sa conférence sur l'Emission Fleurs au Cercle Royal Philatélique de Wavre ; cet article concerne un document tout à fait remarquable ayant un tarif bien particulier.

L'article de Jean Herreweghe sur les Animaux Protégés s'appuie sur sa collection et sur celles de Charles Stockmans & Patrick Maselis. C'est volontairement que nous avons inclus dans l'article, l'ensemble de la documentation qui nous a été envoyée. Cela vous permettra de vous rendre parfaitement compte de ce que nous avons déjà rencontré et éventuellement de nous aider en nous envoyant des scans de pièces pouvant compléter ce remarquable ensemble. Nous les publierons dans le prochain numéro sous la rubrique « courrier des lecteurs ».

*Nous profitons de ce numéro pour vous lancer un appel à l'aide pour un prochain article sur **les Baudouin à Lunettes (type Marchand) utilisés sur lettres vers nos ex-colonies**. Nous sommes en train de réunir un maximum de scans afin d'illustrer l'histoire postale de cette magnifique série dont nous fêtons cette année, le 60ème anniversaire de la première émission.*
N'hésitez donc pas à nous contacter ou à nous envoyer des scans de vos pièces (lettres, cartes postales, aérogrammes, …) vers le Congo Belge, le Ruanda-Urundi, la République du Congo, le Royaume du Burundi, la République du Rwanda, l'Etat du Katanga, le Zaïre ; avec marques postales belges ou congolaises, cachet de la CMB (Compagnie Maritime Belge – ligne du Congo), premiers vols et poste aérienne vers le Congo, etc…
Nous recherchons aussi des envois émanant de nos ex-colonies et taxés en Belgique à l'aide de Baudouin à Lunettes annulés de la griffe « T ».
Le comité de rédaction actuel sera étendu à divers philatélistes collectionneurs de cette émission et qui participeront à la rédaction de l'article. Ce dernier sera envoyé dans le bulletin d'octobre 2013.

Bonne lecture à tous !

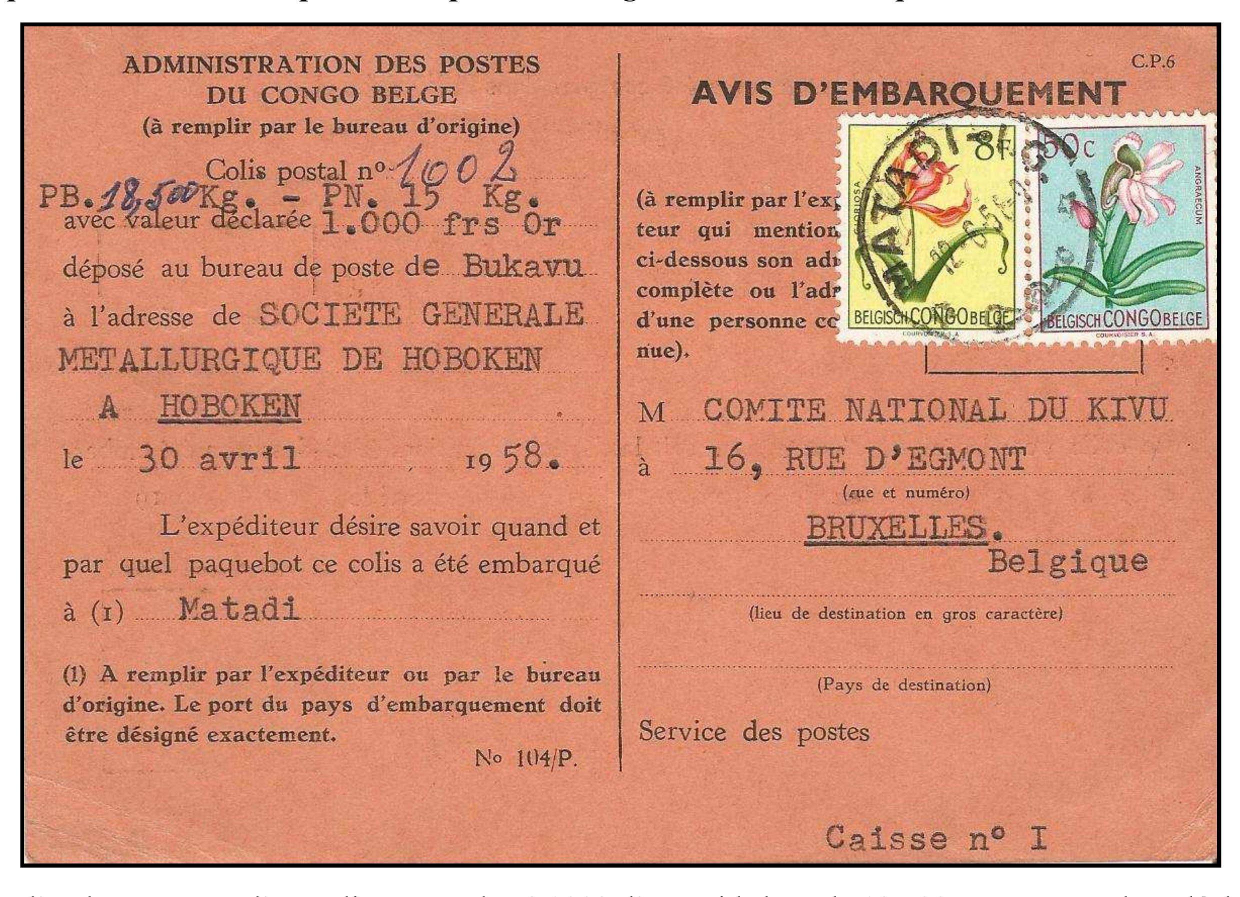
Avis d'embarquement

Par Daniel Eggen.

L'ordonnance N° 64/274 du 13/09/1951 Article 29 définit les modalités des avis d'embarquement :

« … L'expéditeur d'un colis postal peut demander un avis d'embarquement, en payant au moment du dépôt un droit fixe de 5 Frs. Les colis ainsi que les bulletins d'expédition doivent porter l'annotation « Avis d'Embarquement » ; ils sont accompagnés d'une formule spéciale délivrée par le service des postes … »

« … Chaque formule ne peut se rapporter qu'à un seul colis, l'expéditeur remplit le recto de l'avis en y indiquant son adresse complète ainsi que les renseignements du colis déposé … »



ADMINISTRATION DES POSTES
DU CONGO BELGE
(à remplir par le bureau d'origine)

Colis postal n° 1002
PB. 18,500 Kg. - PN. 15 Kg.
avec valeur déclarée 1.000 frs Or
déposé au bureau de poste de Bukavu
à l'adresse de SOCIETE GENERALE
METALLURGIQUE DE HOBOKEN
A HOBOKEN
le 30 avril 1958.

L'expéditeur désire savoir quand et par quel paquebot ce colis a été embarqué à (1) Matadi

(1) A remplir par l'expéditeur ou par le bureau d'origine. Le port du pays d'embarquement doit être désigné exactement.

No 104/P.

C.P.6

AVIS D'EMBARQUEMENT

(à remplir par l'ex… teur qui mention… ci-dessous son adr… complète ou l'adr… d'une personne co… nue).

M COMITE NATIONAL DU KIVU
à 16, RUE D'EGMONT
(rue et numéro)
BRUXELLES.
Belgique
(lieu de destination en gros caractère)

(Pays de destination)

Service des postes

Caisse n° I

Avis d'embarquement d'un colis portant le n° 1002 d'un poids brut de 18,500 Kgs. avec valeur déclarée de 1000 Frs. « Or » expédié par la succursale du Comité National du Kivu à Bukavu (siège social à Bruxelles) à destination de la Société Générale Métallurgique d'Hoboken.

<u>Tarif:</u>

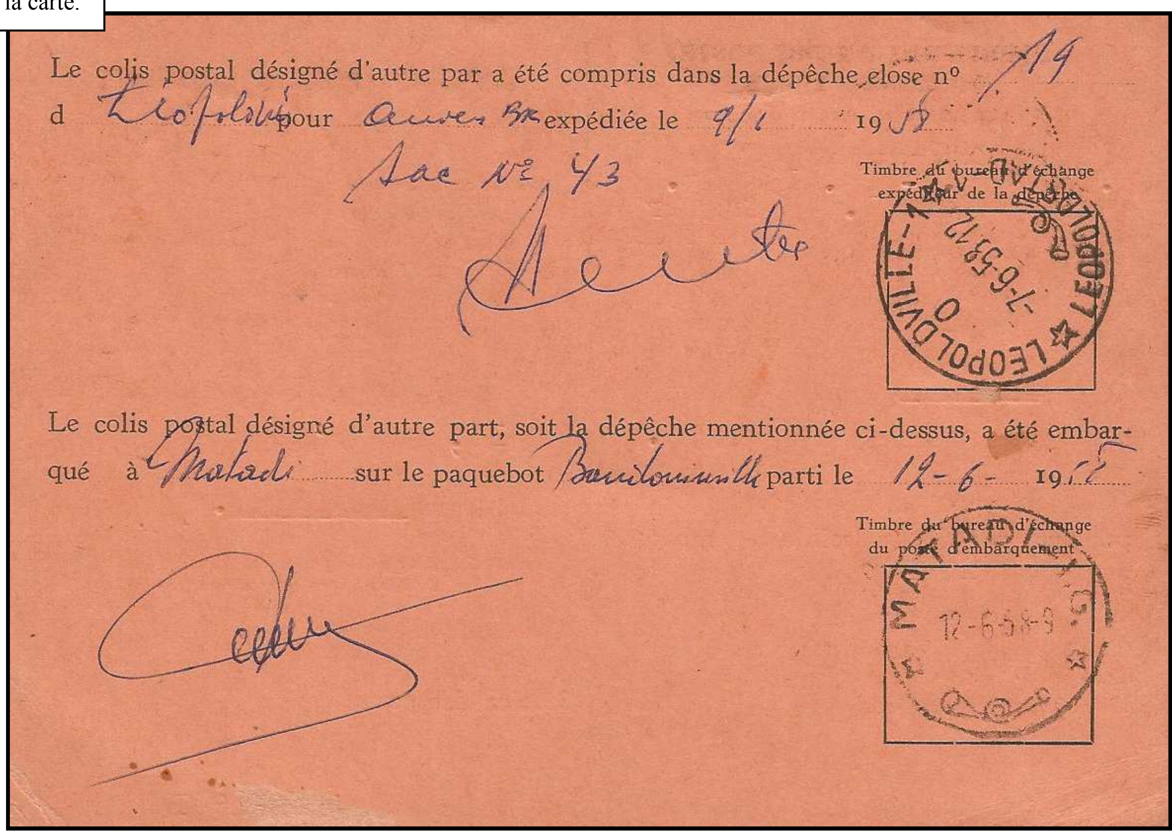
- Avis d'embarquement: 5Fr.
- Carte postale « Taxe Combinée »: 3.50Fr.

TOTAL: **<u>8.50fr.</u>**

<u>Affranchissement</u>:

8Fr. & 50c. - Fleurs de 1952

Verso de la carte.



Le colis postal désigné d'autre par a été compris dans la dépêche close n° 19
d Léopoldville pour Anvers Bx expédiée le 9/6 1958
Sac N° 43

Timbre du bureau d'échange expéditeur de la dépêche

Le colis postal désigné d'autre part, soit la dépêche mentionnée ci-dessus, a été embarqué à Matadi sur le paquebot Baudouinville parti le 12-6- 1958

Timbre du bureau d'échange du poste d'embarquement

Le colis, parti de Bukavu le 30/04/1958 accompagné d'un Avis d'Embarquement affranchi à 8,50 Frs., arrive le 07/06/1958 au bureau de Léopoldville 1. Après vérification, le bureau de Léopoldville 1 remet le colis dans la dépêche close N° 19 (Sac N° 43) formée le 09/06/1958 à destination d'Anvers Bassins via le port d'embarquement de Matadi. Après appareillage en date du 12/06/1958 du paquebot « Baudouinville », le bureau de Matadi expédie « Par Avion » l'avis d'embarquement vers Bruxelles.

Les "Post-45" : La genèse de la série des Animaux protégés.

Par Jean Herreweghe

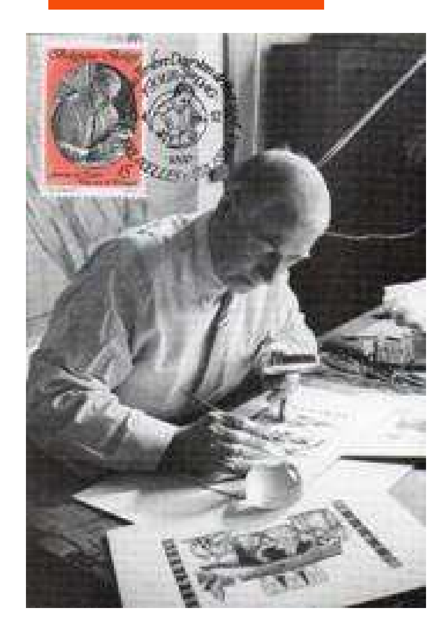
L'étude des timbres "post-45" peut aussi se faire sur leurs genèses car elles sont aussi riches que celle des Mols.

J'ai pris pour exemple la très belle série des animaux protégés (C.O.B. 350/361 ; émise le 15 octobre 1959) qui ne connut qu'une courte période de circulation au Congo Belge et au Ruanda-Urundi avant de renaitre sous de multiples surcharges: République du Congo (1960-1964), Katanga (1960), Stanleyvillle (n° 7 et 8), Ruanda-Urundi (n° 205 à 216 et n° 224), Rwanda (n° 52 à 66) et Royaume du Burundi (n° 8 à 25). C'est cette série qu'on retrouve le plus souvent sous ces très nombreuses surcharges.

La série des animaux protégés sortie pour le Congo belge est différente de celle sortie pour le Ruanda-Urundi. Alors que la première contient 12 dessins et 12 valeurs, la seconde ne contient que 6 dessins et 12 valeurs. Les dessins communs sont le Gorille, les Buffles noirs, le Colobe, l'Impala, les Eléphants, l'élan et les zèbres: les autres dessins complétant la série du Congo Belge sont l'Antilope Rouanne, le Rhinocéros blanc, la Girafe, le Galago, les Okapis et le Pangolin. Il émane de l'ensemble des dessins un relief étonnant à cause des fonds judicieusement choisis qui font ressortir et mettent en valeur les sujets.

Cette série forme un ensemble admirablement 'balancé' avec ses 6 timbres verticaux et 6 autres horizontaux. Les valeurs sont par ordre de grandeur, alternativement verticales et horizontales, permettant des mises en page symétriques et variées.

Le « désigner ».



Le dessinateur de la série est Jean Van Noten (1903-1982), artiste et "designer" de timbres comme il se faisait appeler.

Malgré qu'il ai dessiné un certain nombre de timbres et qu'il était très actif artistiquement, peu est connu de sa vie.

Il est né et a grandi à Bruxelles, étudia à l'Académie des Arts de Bruxelles et peignit ensuite nombre de paysages, peintures marines et portraits.

Van Noten était un de ces artistes qui à un moment donné de leur carrière artistique se passionnent pour la tapisserie. Il était entre autre conseiller artistique auprès de la Commission Nationale pour l'Artisanat et l'Industrie, section tapisserie. Il organisa pour cette commission de multiples compétitions et expositions à l'étranger.

Ses voyages l'amenèrent à travers l'Europe, l'Amérique et l'Afrique. L'influence de ces voyages se ressentit quand il commença à créer des tapisseries. Son amour pour l'Afrique se retrouve dans la tapisserie "Fète à Wamba" (1958, 206 x 161 cm).

Van Noten a conçu des dizaines de timbres pour la Belgique, le Congo Belge, le Ruanda-Urundi et après leurs indépendances pour la République du Congo (Kinshasa), le Rwanda et le Burundi.

L'imprimeur

L'Imprimerie Helio Courvoisier S.A., située à la Chaux-de-Fonds en Suisse, avait une renommée de compétences plurielles d'imprimeur, éditeur, et fabricant de timbres poste et ce depuis 1931. C'est elle qui a réalisé le travail de gravure et d'impression de cette série. Sa réputation mondiale était garante d'une qualité d'exécution particulièrement soignée et le travail fut surveillé de prés par Jean VAN NOTEN qui fit de nombreux déplacements en Suisse à cette occasion.

La S.A. Courvoisier imprimait encore 600 millions timbres en 1999 mais fut liquidée le 30 avril 2001, suite à la trop forte concurrence des imprimeurs anglais et japonais.

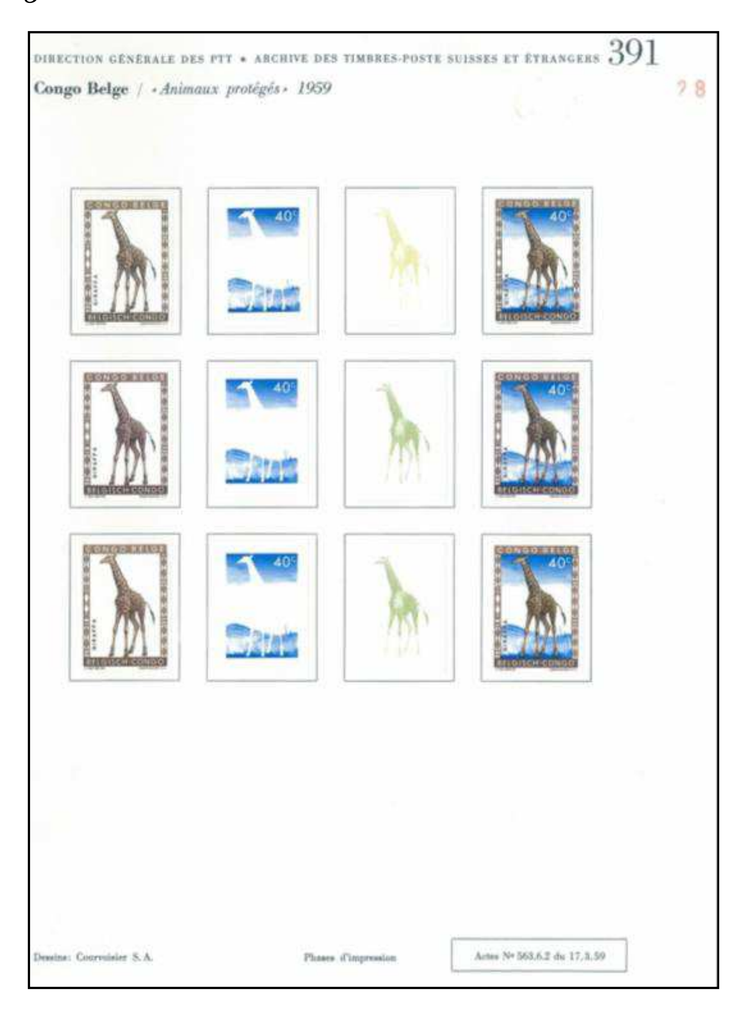


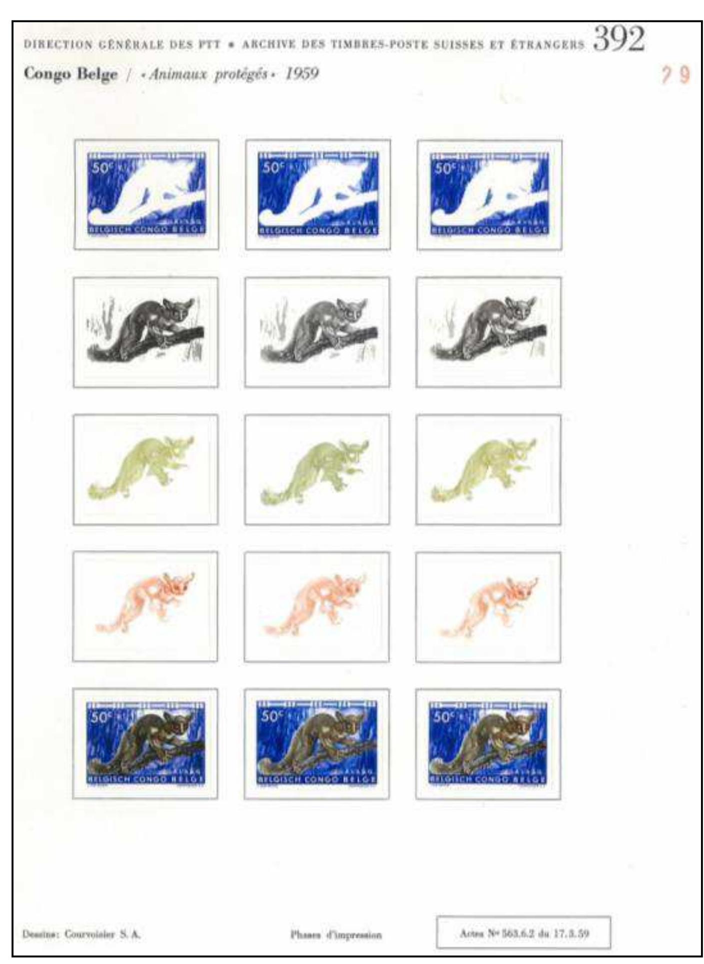
La genèse

On connaît toutes les épreuves d'artistes ou du coin des pré-Mols, Mols et post-Mols, valable surtout au temps de la gravure et de la typographie. Avec les imprimeries modernes, la photocomposition et la quasi absence de défauts, nous rencontrerons ici des essais couleurs, des exemplaires de démonstration et des spécimens.



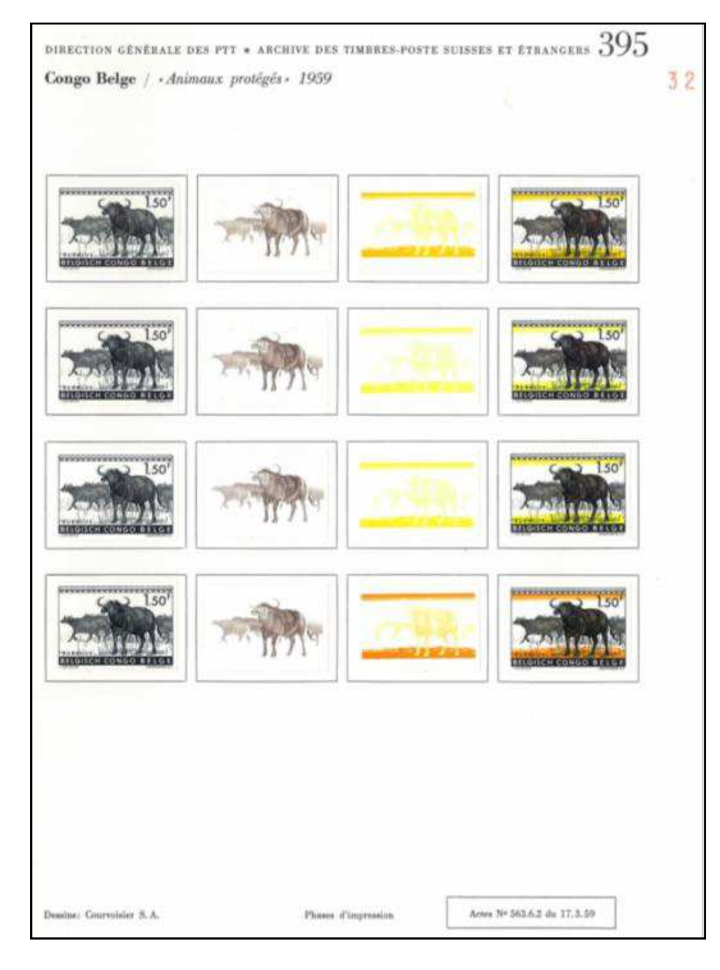

DIRECTION GÉNÉRALE DES PTT • ARCHIVE DES TIMBRES-POSTE SUISSES ET ÉTRANGERS 390
27
Congo Belge / «Animaux protégés» 1959
Dessins: Courvoisier S.A.
Phases d'impression
Actes N° 563.6.2 du 17.3.59


DIRECTION GÉNÉRALE DES PTT • ARCHIVE DES TIMBRES-POSTE SUISSES ET ÉTRANGERS 391
28
Congo Belge / «Animaux protégés» 1959
Dessins: Courvoisier S.A.
Phases d'impression
Actes N° 563.6.2 du 17.3.59


DIRECTION GÉNÉRALE DES PTT • ARCHIVE DES TIMBRES-POSTE SUISSES ET ÉTRANGERS 392
29
Congo Belge / «Animaux protégés» 1959
Dessins: Courvoisier S.A.
Phases d'impression
Actes N° 563.6.2 du 17.3.59

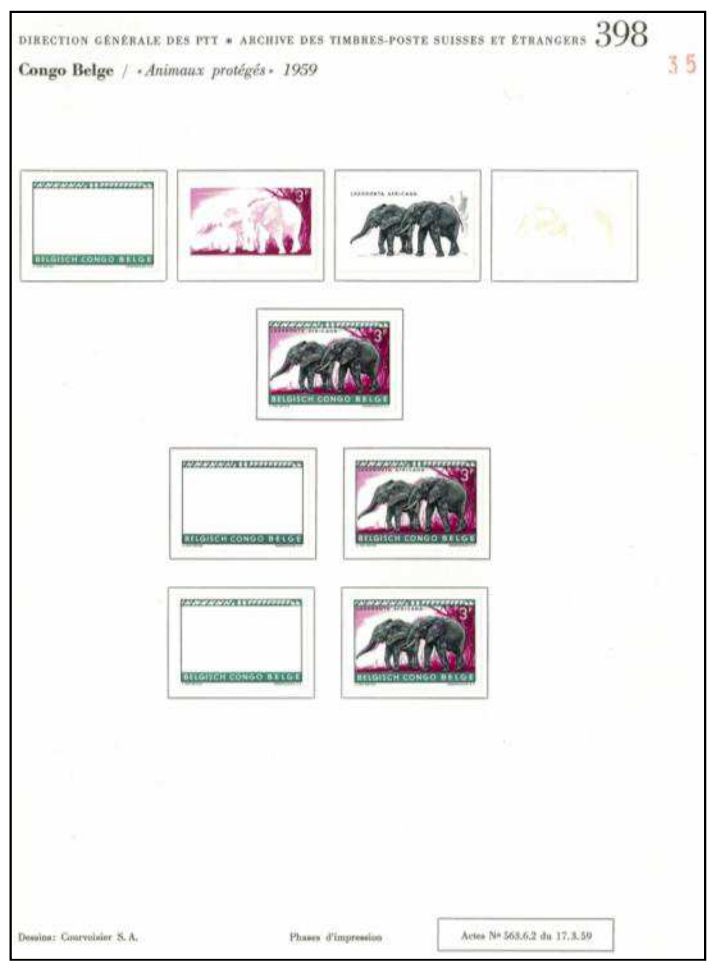

DIRECTION GÉNÉRALE DES PTT • ARCHIVE DES TIMBRES-POSTE SUISSES ET ÉTRANGERS 393
30
Congo Belge / «Animaux protégés» 1959
Dessins: Courvoisier S.A.
Phases d'impression
Actes N° 563.6.2 du 17.3.59

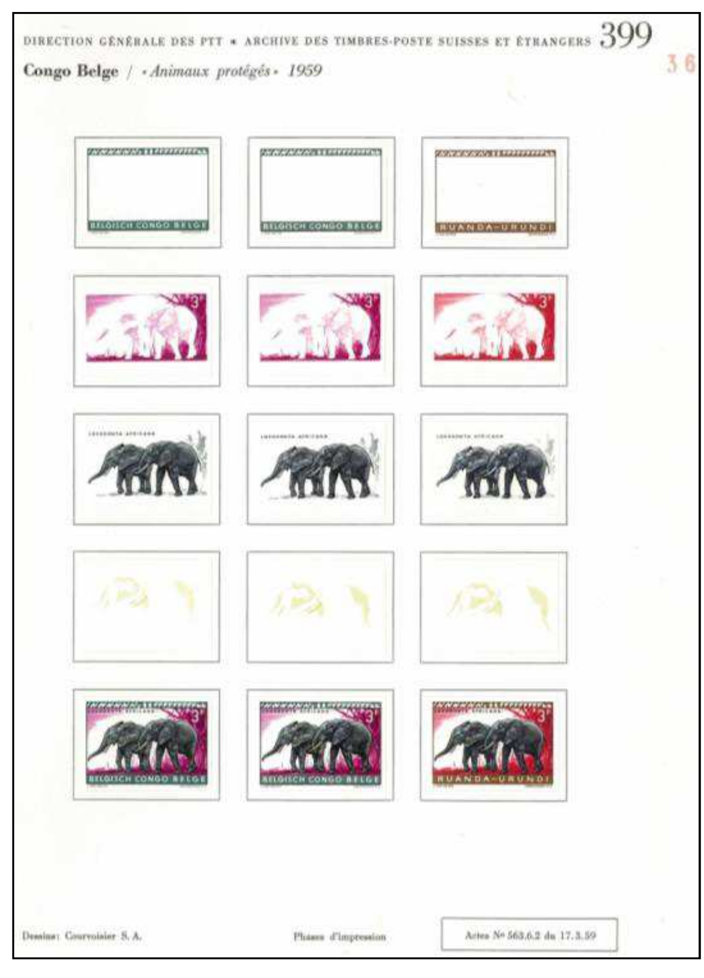

DIRECTION GÉNÉRALE DES PTT • ARCHIVE DES TIMBRES-POSTE SUISSES ET ÉTRANGERS 394
Congo Belge / «Animaux protégés» 1959
31
CONGO BELGE
BELGISCH-CONGO
Dessins: Courvoisier S. A.
Phases d'impression
Actes N° 563.6.2 du 17.3.59


DIRECTION GÉNÉRALE DES PTT • ARCHIVE DES TIMBRES-POSTE SUISSES ET ÉTRANGERS 395
Congo Belge / «Animaux protégés» 1959
32
1.50F
BELGISCH CONGO BELGE
Dessins: Courvoisier S. A.
Phases d'impression
Actes N° 563.6.2 du 17.3.59


DIRECTION GÉNÉRALE DES PTT • ARCHIVE DES TIMBRES-POSTE SUISSES ET ÉTRANGERS 396
Congo Belge / «Animaux protégés» 1959
33
CONGO BELGE
BELGISCH-CONGO
Dessins: Courvoisier S. A.
Phases d'impression
Actes N° 563.6.2 du 17.3.59


DIRECTION GÉNÉRALE DES PTT • ARCHIVE DES TIMBRES-POSTE SUISSES ET ÉTRANGERS 397
Congo Belge / «Animaux protégés» 1959
34
CONGO BELGE
BELGISCH-CONGO
Dessins: Courvoisier S. A.
Phases d'impression
Actes N° 563.6.2 du 17.3.59

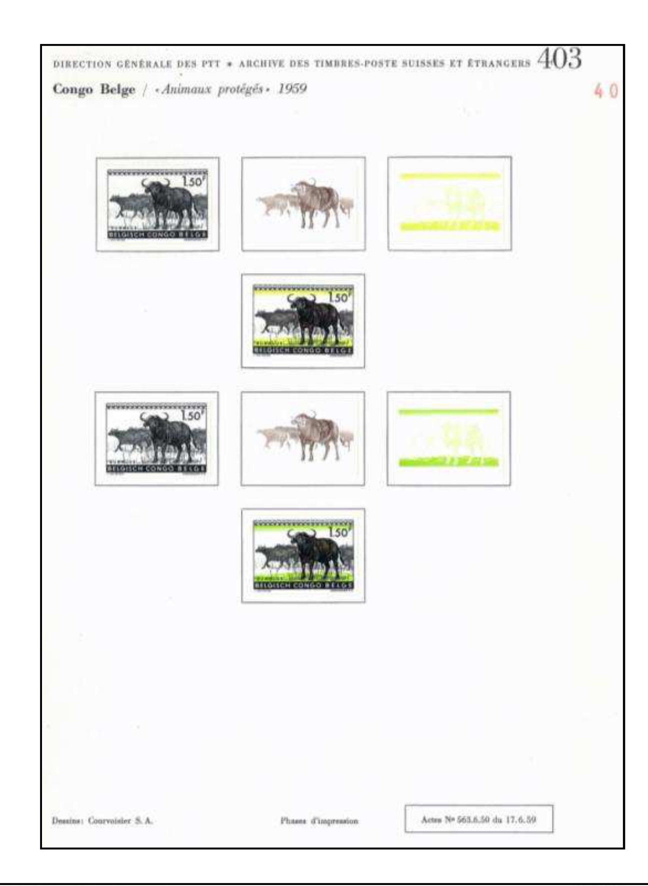

DIRECTION GÉNÉRALE DES PTT • ARCHIVE DES TIMBRES-POSTE SUISSES ET ÉTRANGERS 398
35
Congo Belge / «Animaux protégés» 1959
Dessins: Courvoisier S.A.
Phases d'impression
Actes N° 563.6.2 du 17.3.59


DIRECTION GÉNÉRALE DES PTT • ARCHIVE DES TIMBRES-POSTE SUISSES ET ÉTRANGERS 399
36
Congo Belge / «Animaux protégés» 1959
Dessins: Courvoisier S.A.
Phases d'impression
Actes N° 563.6.2 du 17.3.59


DIRECTION GÉNÉRALE DES PTT • ARCHIVE DES TIMBRES-POSTE SUISSES ET ÉTRANGERS 400
37
Congo Belge / «Animaux protégés» 1959
Dessins: Courvoisier S.A.
Phases d'impression
Actes N° 563.6.2 du 17.3.59


DIRECTION GÉNÉRALE DES PTT • ARCHIVE DES TIMBRES-POSTE SUISSES ET ÉTRANGERS 401
38
Congo Belge / «Animaux protégés» 1959
Dessins: Courvoisier S.A.
Phases d'impression
Actes N° 563.6.2 du 17.3.59







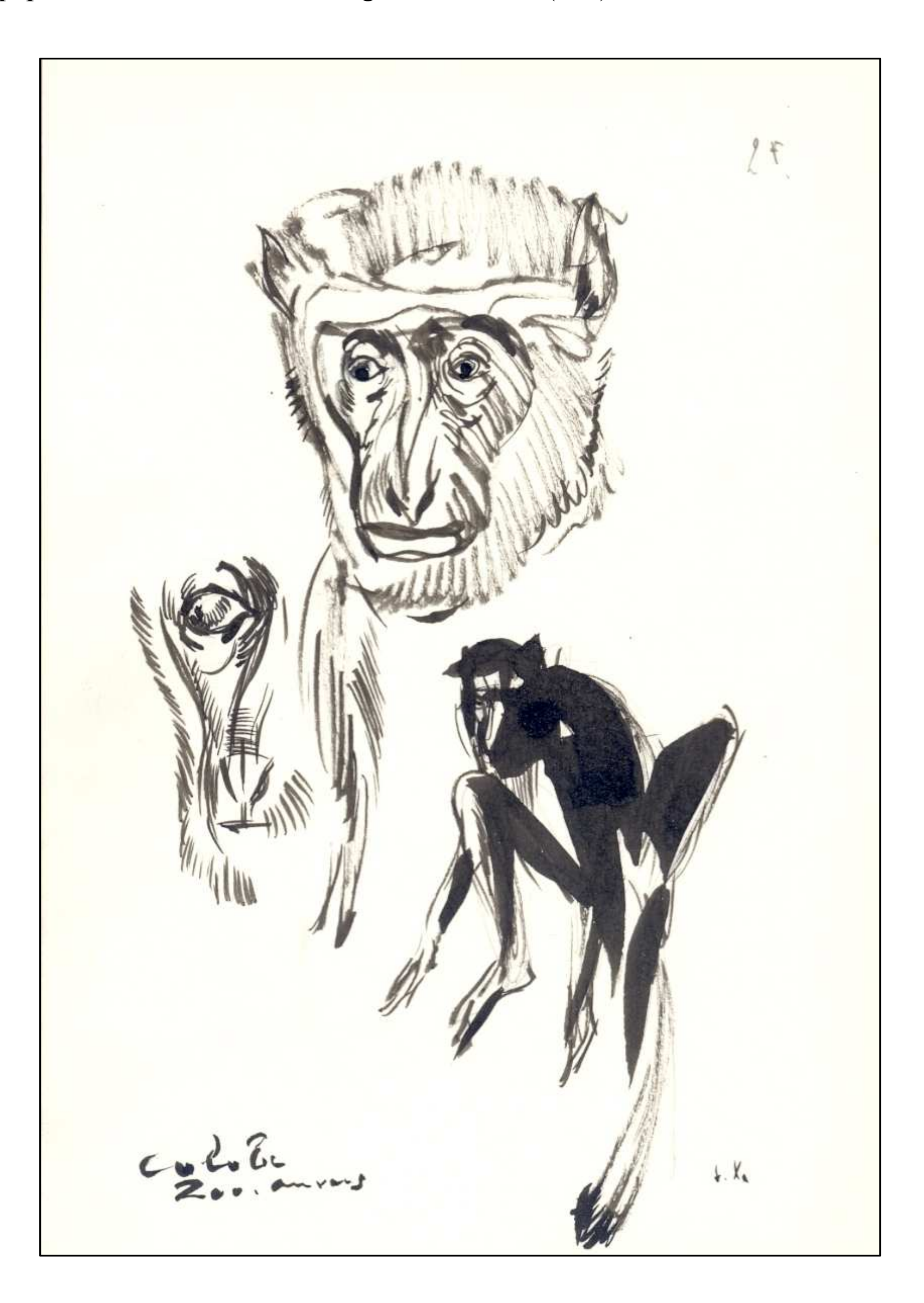


Mais on peut remonter dans la genèse plus loin que l'encre de l'imprimeur, avec des esquisses de l'artiste et des maquettes avant l'impression et ses essais.

Les esquisses

Elles ont été faites afin d'étudier la représentation du sujet: attitude, étude du visage, des mains, regard, etc. Celles-ci été dessinées au Zoo d'Anvers. Mais Jean VAN NOTEN a également puisé son inspiration pour cette série au musée de Tervueren et dans les impressions de son voyage au Congo Belge en 1956. Il a dessiné les animaux d'après nature; c'est sans doute pour cette raison qu'ils sont si « vivants ».

Les dessins sont faits à l'encre de chine et lavis. Ils mesurent soit 10,5 x 15 cm, soit 17,5 x 22 cm et sont sur papier à dessin. Ils sont tous signés et libellés (lieu) mais non datés.



(Exemple du Colobe, collection Ch. Stockmans)

Dessin sur papier, 17,5 x 22 cm, noir et blanc, avec légende, lieu : Zoo d'Anvers et signé.

Autres exemples. (Collection de l'auteur)





Dessin sur papier, 10,5 x 15 cm, noir et blanc, avec légende et lieu : Zoo d'Anvers et signé.

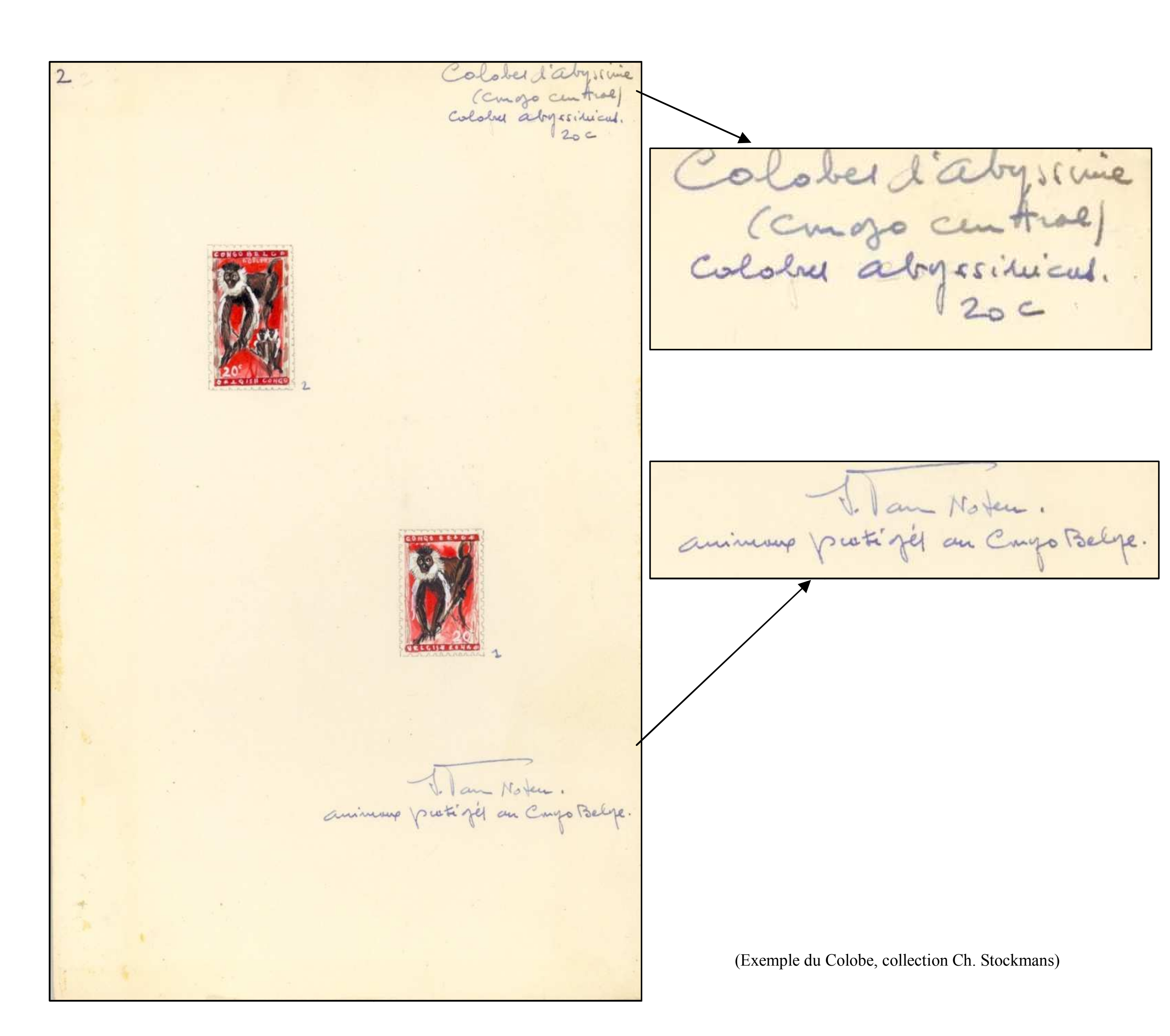


Dessin sur papier, 17,5 x 22 cm, noir et blanc, avec légende et signé.

Les maquettes

Des peintures miniatures, aux dimensions des timbres, montrent les diverses présentations possibles pour chaque animal et sont quelque fois au nombre de 4 pour certains. On trouve aussi des animaux non représentés dans la série définitive comme le cynocéphale, le lémur variegatus ou le grand kudu.

Ils sont fait à la gouache, sur carton dur, et mesurent 18 x 26,5 cm. Ils comportent une numérotation de série en haut à gauche et une autre par maquette de sujet, une légende et sont signés. <u>A noter que les valeurs faciales ne correspondent pas aux valeurs définitives.</u>



(Exemple du Colobe, collection Ch. Stockmans)

Gouache sur carton dur, 18 x 26,5 cm, avec numérotation de série et projet, légendes et signature.

Antilope Impala.
aepyceros melampus.
10c

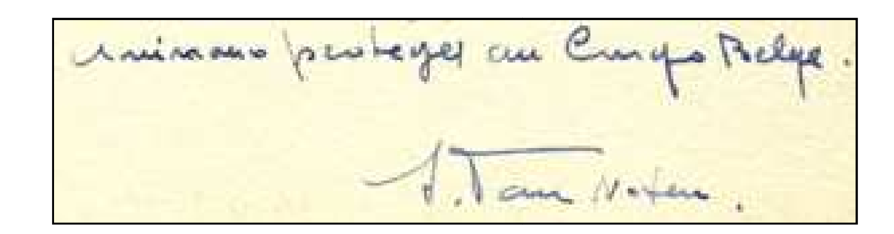


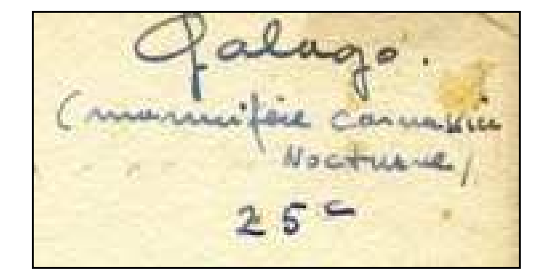






(Collection de l'auteur)





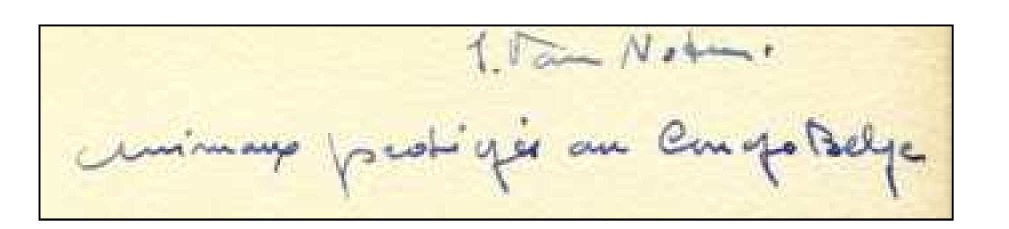


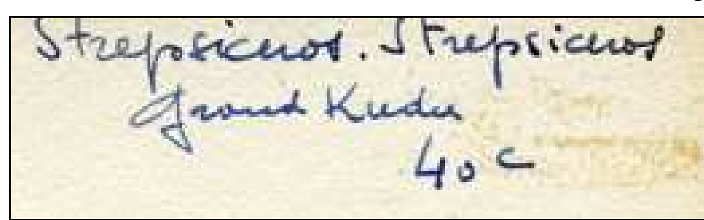
(Collection de l'auteur)





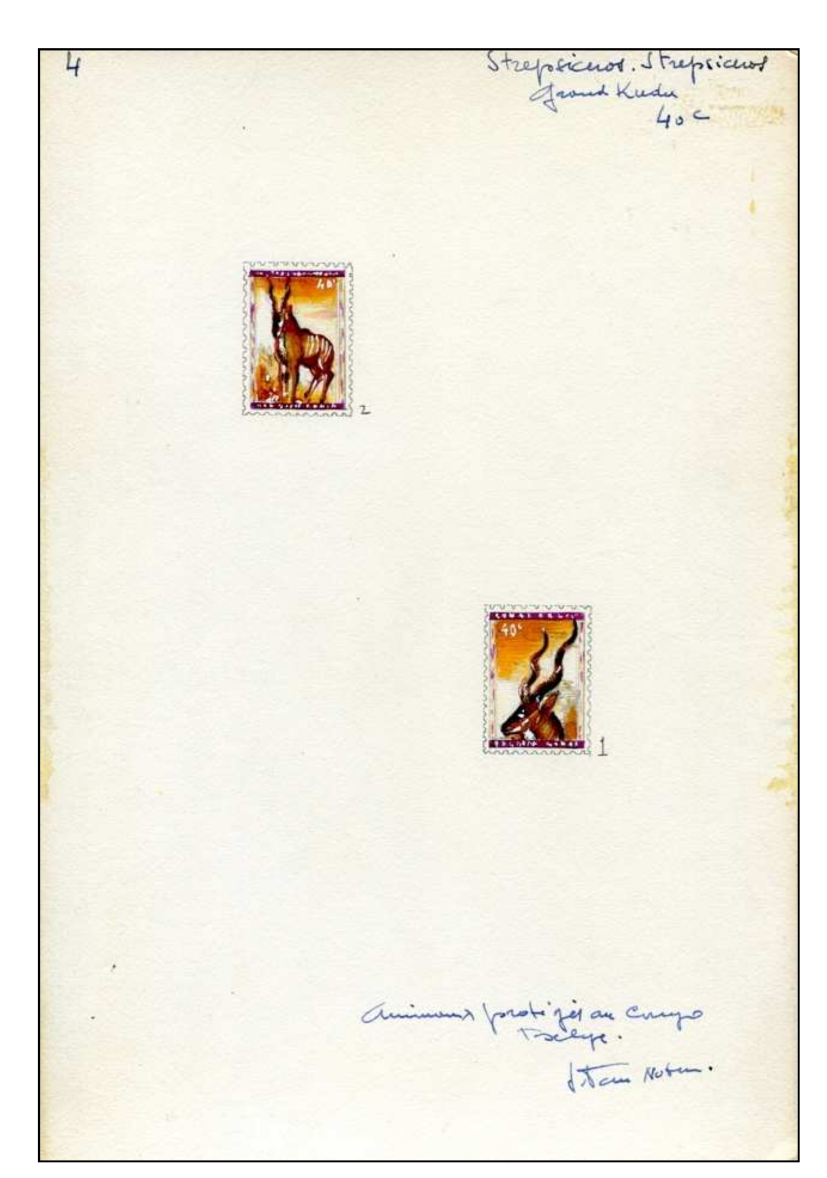




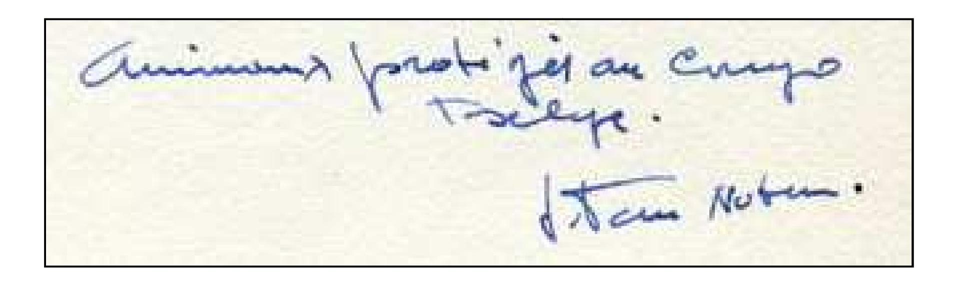


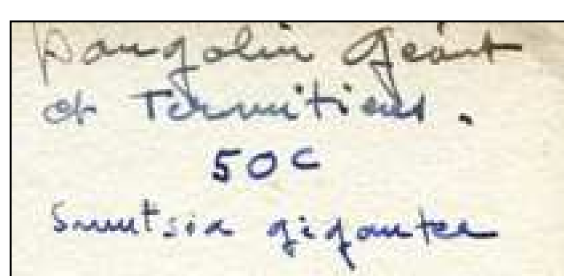






(Collection de l'auteur)





5

Pangolin géant
et Termitières.
50c
Smutsia gigantea

2

1

Animaux protégés au Congo Belge
A. Van Noten.





(Collection de l'auteur)

Animaux protégés au Congo Belge
A. Van Noten.

pangolin géant
Smutsia gigantea







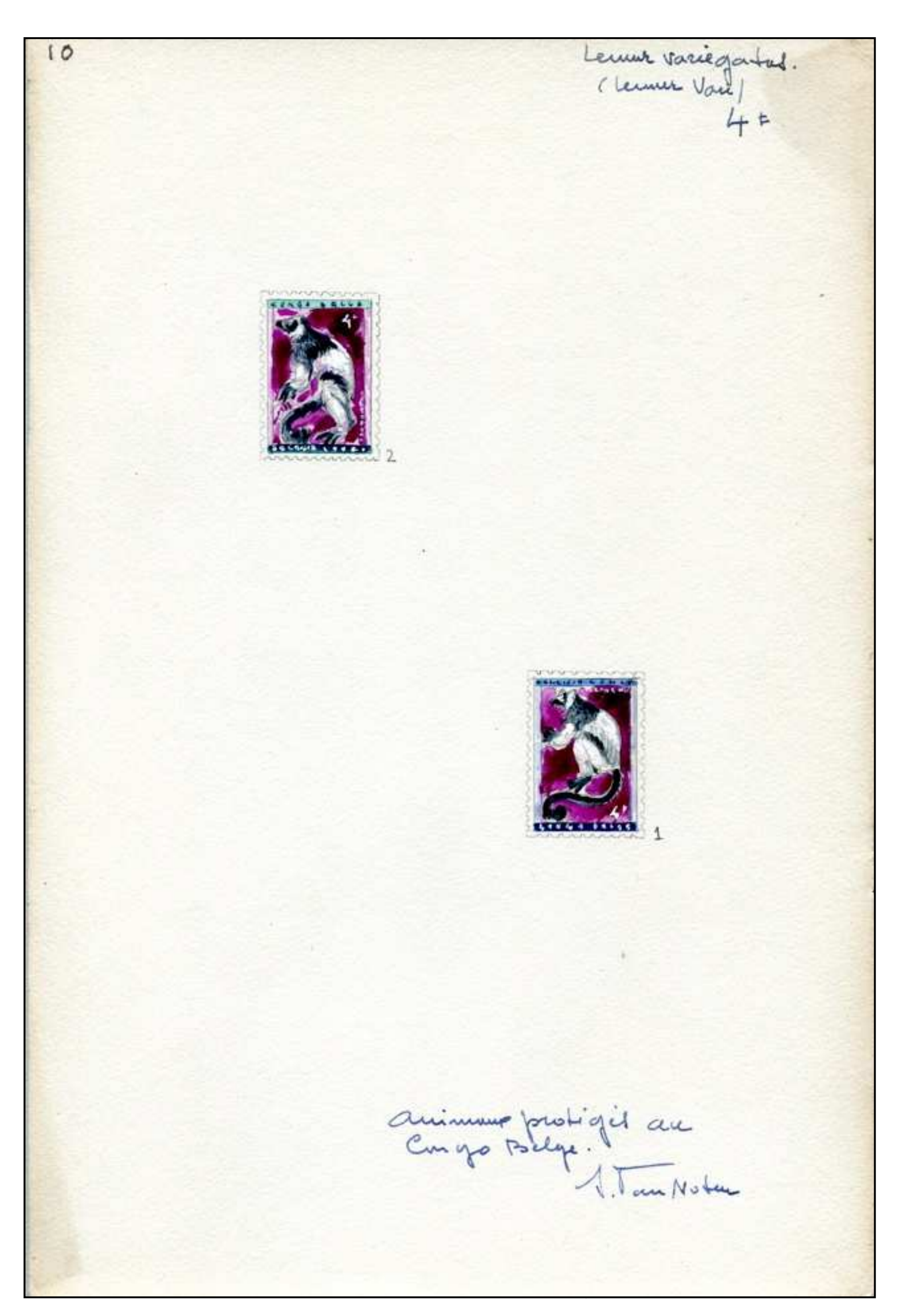


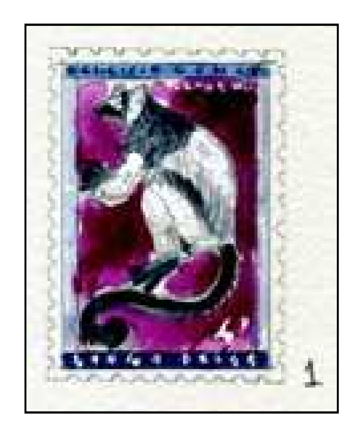
(Collection de l'auteur)

Animaux protégés au Congo Belge
A. Van Noten.

Lemur variegatus.
(Lemur Vari)
4 F

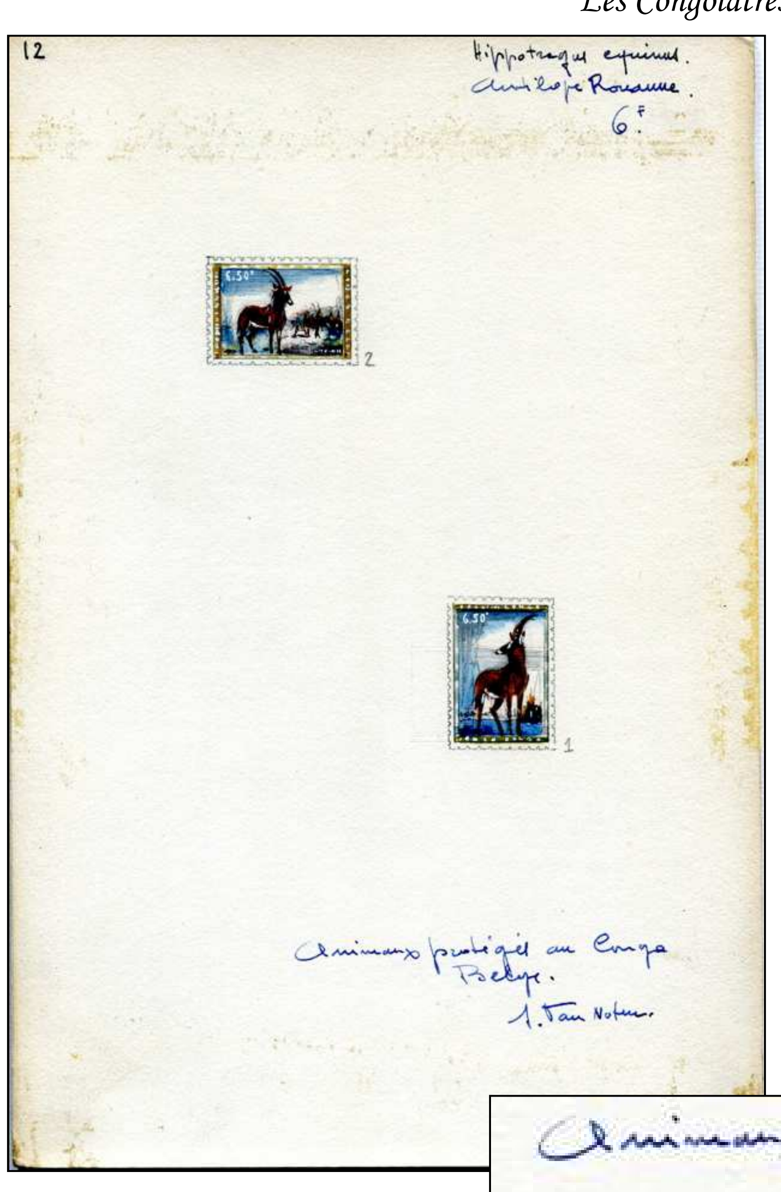






(Collection de l'auteur)

animaux protégés au
Congo Belge.
J. Van Noten



(collection de l'auteur)







Clichés photographiques

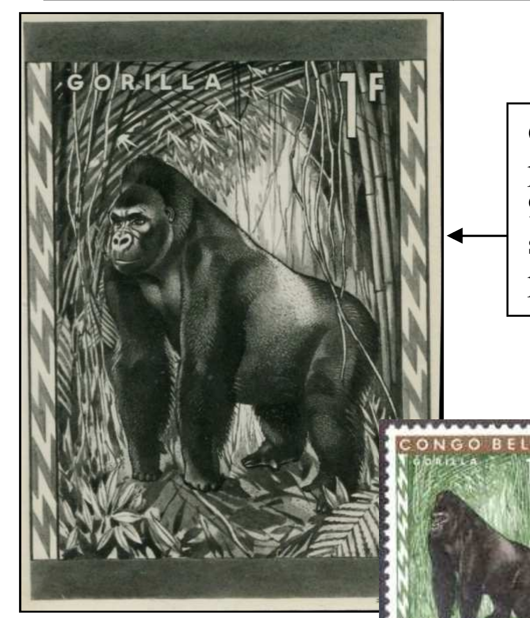
Ils existent en deux tailles: une petite de 6,7 x 9,5 cm et une grande de 16 x 23 cm, avec et sans la dénomination du pays. Ils sont en noir et blanc et certains sont signés.

Cliché sur papier photographique, 6,7 x 9,5 cm, noir et blanc, avec dénomination du pays.



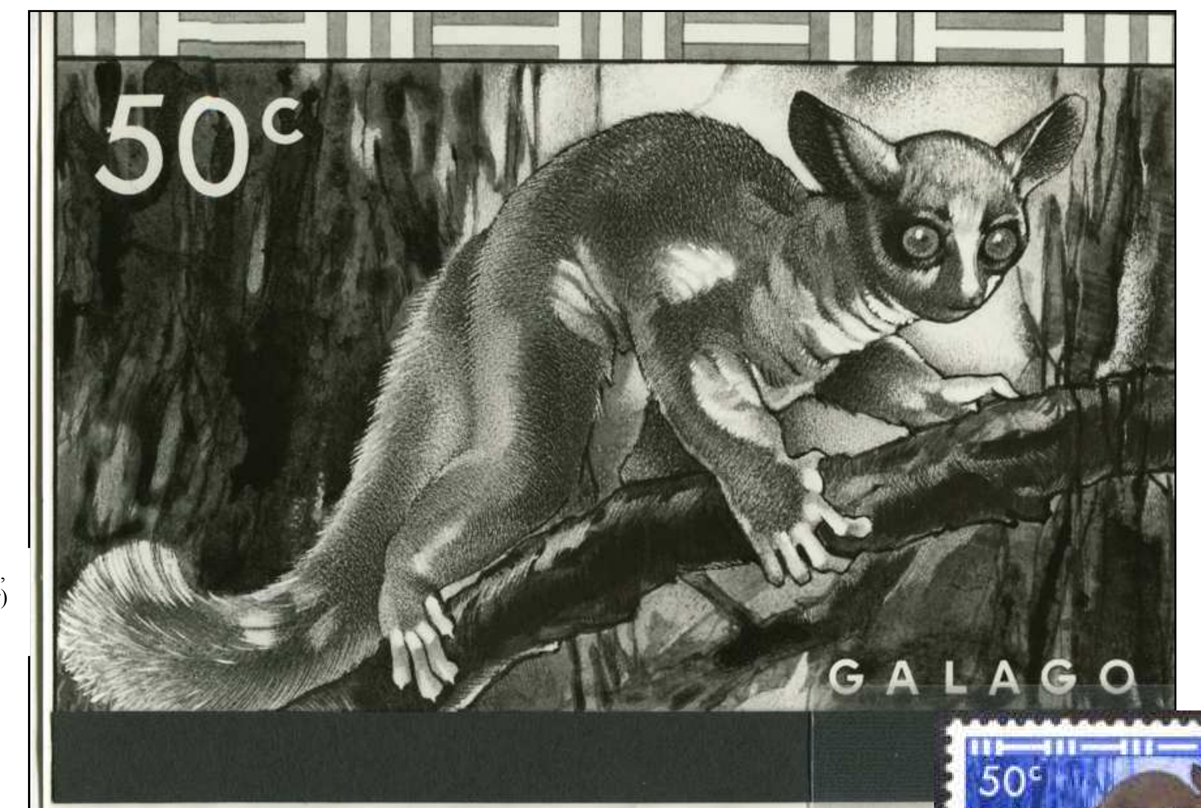
(Exemple du Colobe, collection Ch. Stockmans)

Cliché sur papier photographique, 6,7 x 9,5 cm, noir et blanc, sans dénomination du pays.





(Exemple du Gorille, collection de l'auteur)



(Exemple du Galago, collection de l'auteur)

Cliché sur papier photographique, 16 x 23 cm, noir et blanc, sans dénomination du pays.



(Collection de l'auteur)

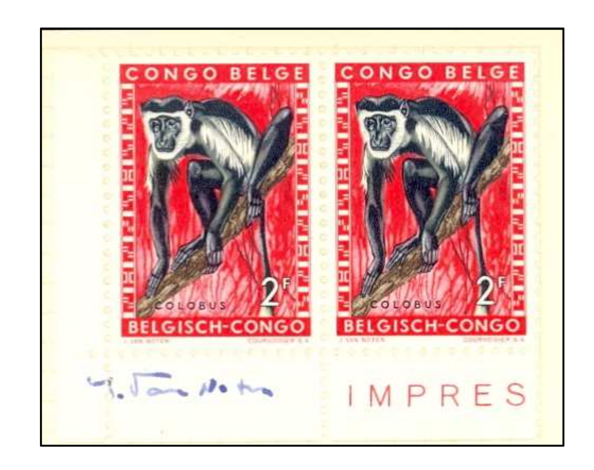
Cliché sur papier photographique, 16 x 23 cm, noir et blanc, sans dénomination du pays.

Epreuves d'artiste

Des timbres (dentelés) ont été attribués à l'artiste et sont signés par celui-ci.



(Exemple du Gorille, collection de l'auteur)



(Exemple du Colobe, collection Ch. Stockmans)



Conclusion

La genèse d'un timbre est tout aussi intéressante que les variétés ou les erreurs. Sa recherche est passionnante et offre un coté "histoire et chronologie du timbre" en plus.

Les dessins, maquettes et clichés proviennent d'un site de vente aux enchères connu et d'un marchand de timbres en France. Ils proviennent probablement de la vente des dessins et maquettes par la veuve de Jean Van Noten.

Il manque encore nombre de dessins, maquettes et clichés pour compléter la série ; éléphant, okapi, girafe, buffle, rhinocéros, etc... . Alors, … bonne chasse!

Avec tous mes remerciements à Patrick Maselis et Charles Stockmans pour leurs documentations et à Philippe et Thomas Lindekens pour leurs encouragements.

La correspondance de Mr. Gérald van Veen et Madame Cassart durant la seconde guerre mondiale

Par Thomas Lindekens.

437

VEEN (van) (*Gérald*), Architecte, Directeur de sociétés immobilières (Amsterdam, 29.12.1894 - Bruxelles, 10.6.1972). Epoux de Fouquet, Hedwige.

Né de père hollandais et de mère belge, Gérald van Veen fit ses humanités à l'ancien collège Saint-Michel à Bruxelles. Il entama des études d'architecture, mais, pour la durée de la guerre, il fut mobilisé dans la marine de guerre hollandaise, car il était de nationalité hollandaise. Cependant, de cœur, il était plus attaché à son pays d'adoption et se fit naturaliser belge après 1918.

Dès sa jeunesse, il rêvait de terres nouvelles et de pays tropicaux ; il aurait très bien pu satisfaire son besoin d'exotisme en se rendant à Sumatra, Bornéo, Java ou Curaçao, mais il préférait travailler avec les Belges. Aussi, après la guerre, ses études d'architecture terminées, il rêva du Congo. Mais pour bâtir en Afrique, il fallait être initié aux techniques de la finance. Avec patience, durant sept années, il s'efforça de se familiariser avec les problèmes de financement et d'en pénétrer les arcanes.

Enfin, en 1927, il part pour le compte du Crédit foncier africain qui l'envoie à Elisabethville avec pour mission de mettre sur pied sa filiale katangaise. Gérald van Veen arrive à Elisabethville au moment où la capitale du Katanga prenait son envolée et où de nombreuses sociétés y installaient un siège ou une filiale ; ce n'était qu'avenues nouvelles en création, bordées de chantiers de construction.

L'occasion était belle pour un architecte de faire montre de ses talents et Gérald van Veen ne tarda pas à être remarqué. Dès 1928, le Crédit foncier africain avait érigé au centre du quartier commercial un immeuble qui eut son heure de gloire, «conçu, comme l'écrit un journal de l'époque, dans le style mauresque modernisé, cher au général Lyautey, et adapté aux possibilités de la main-d'œuvre et de l'outillage locaux». Dans cette ville en expansion, le jeune architecte fit montre d'une capacité créatrice d'envergure. En moins de six ans, le voilà directeur général de cette importante société.

Mais, en dehors de son activité professionnelle, il déployait une activité sociale intense pour rendre plus agréable le séjour des Européens dans cette terre lointaine. Il organisait des safaris, donnait son essor à l'aéro-club du Katanga, dirigeait la section katangaise du Touring-club du Congo, assurait les fonctions de capitaine du golf-club d'Elisabethville, tout en continuant à dévorer des livres de philosophie.

Arrive le 10 mai 1940. Désireux de participer avec ses compatriotes à la lutte contre les dictatures, il demande à être engagé à la force publique. Il ne fut pas accepté à cause d'une légère claudication et, de plus, il venait tout juste de dépasser l'âge fatidique de 45 ans.

Piqué au vif et désireux de servir, il gagna le Kenya où il fut engagé comme simple soldat dans les troupes britanniques. Promu lieutenant à l'issue de quelques mois d'entraînement, il est versé à la «General List», un corps d'officiers sans affectations déterminées à qui sont confiées des missions spéciales et individuelles.

Mussolini étant entré en guerre contre la France et la Grande-Bretagne le 10 juin 1940, on redoutait une attaque des troupes italiennes basées en Ethiopie contre le Kenya et le Soudan. Le danger était grave à cause de l'évidente supériorité numérique des troupes italiennes. Il fallait absolument faire quelque chose.

Quelques officiers sont mandés à Londres, dont Gérald van Veen. Ce dernier reçoit pour mission de pénétrer en Ethiopie afin de rallier les habitants contre les Italiens. On lui fait rencontrer l'empereur Hailé Sélassié, qui se trouvait à Khartoum, et il reçoit un message pour se faire connaître aux chefs éthiopiens ; on lui adjoint cinq fidèles de l'Empereur avec lesquels il pénètre par le Kenya en Ethiopie. Aidé de ses cinq adjoints, il va discuter dans les villages où les chefs mettent des hommes armés à sa disposition, puis des cavaliers. Il repère un fort italien isolé au bout d'une route dont il coupe l'accès jusqu'à ce que la garnison affamée doive se rendre. Désormais, il possède une force armée de plusieurs milliers d'hommes ; il dispose d'une infanterie, d'une cavalerie et d'une artillerie auxquelles se joignent les habitants des régions traversées. Il passe à l'attaque et, arrivant par l'ouest, s'empare de l'important poste de Goré. De leur côté, les Britanniques, ignorant où se trouvait van Veen et l'importance de ses troupes, avançaient sur Goré en venant de l'est. Quelle ne fut pas leur surprise, en arrivant dans les parages de cette localité de voir le drapeau belge flotter au sommet de Goré. Alors qu'on lui avait demandé de faire la guérilla et de harceler les troupes italiennes pour faciliter l'action des Britanniques, avec ses hommes, il s'était emparé d'une importante localité de l'ouest de l'Ethiopie. Cet exploit lui valut la «Military Cross» et il fut promu au grade de capitaine.

Ceci se passait vers le milieu de 1941 ; van Veen reçut de nouvelles instructions de l'état-major. Il dut s'installer à Belle-Ile-en-mer, une île de quelques kilomètres carrés située au nord de Madagascar, autrefois occupée par deux colons britanniques, mais laissée à l'abandon depuis le début de la guerre. Il y disposait d'un récepteur de T.S.F. pour recevoir les ordres de mission pour la suite de la guerre.

En 1942, le Japon occupait la plus grande partie de l'océan Indien ; l'île de Madagascar aux mains des troupes françaises ralliées au maréchal Pétain, constituait une menace sérieuse pour l'Afrique orientale. Aussi, Churchill décida-t-il de faire occuper l'île par des troupes britanniques, renforcées par des unités sud-africaines.

En avril 1943, Gérald van Veen reçoit un message lui enjoignant de reconnaître la côte occidentale de Madagascar en vue de rechercher un site de débarquement et de prendre contact avec les adversaires de Vichy demeurant dans l'île. Une barque de pêche, de nature à ne pas éveiller l'attention, vint le chercher à Belle-Ile-en-mer, afin d'inspecter la côte occidentale de Madagascar. Bien vite, il apparut qu'on ne pouvait attaquer Diego Suares par derrière, car les rochers étaient trop abrupts et le débarquement dans la rade était exclu. Un site fut choisi dans la région plus au sud et, comme la flotte arriverait de nuit, ses partisans contactés allumeraient un feu de bois au lieu-dit comme repère, peu avant le débarquement.

Le 5 mai 1943, très tôt le matin, la flotte arriva à hauteur du point choisi, conduite par la barque de pêche de van Veen, à qui rendez-vous avait été donné au large. Mais une grosse émotion l'envahit : au lieu d'un feu, il y en avait deux. Ayant débarqué au premier feu rencontré, une patrouille se rendit rapidement vers le second ; en réalité, il ne présentait aucun danger : il s'agissait simplement de fraudeurs en douane réceptionnant leurs marchandises de contrebande.

Les troupes anglaises firent une avancée rapide vers le nord et, le 7 mai, s'emparèrent de Diego Suares. Les Alliés disposaient ainsi d'un grand port avec une rade sûre et d'un arsenal avec docks pour le carénage des plus grands navires de l'époque ; l'invasion de l'île se poursuivait en avançant dorénavant vers le sud.

De son côté, Gérald van Veen fut dépêché aux îles Comores, où se terrait une petite garnison fidèle à Pétain. Débarquant de nuit à l'improviste, il eut tôt fait de se rendre maître de la situation et de capturer le gouverneur de l'archipel, un certain Hanet. C'est ainsi que, pendant huit jours, il fut gouverneur des Comores, le temps d'être relevé par un officier français rallié à la cause des Alliés.

Il revint à Madagascar et poursuivit sa progression vers le sud. Le 10 septembre 1943, alors qu'il déambulait en capitulat, il se trouva face à un officier français en grand uniforme, avec les grand modules de ses décorations. C'était l'officier qui venait apporter aux Anglais la reddition des troupes fidèles à Pétain. Gérald van Veen le conduisit au commandant des troupes du théâtre des opérations à Madagascar, après l'avoir invité à revêtir une tenue plus conforme à un parcours en brousse.

Ayant accompli cette deuxième mission, fin 1943, l'ex-gouverneur des Comores fit quelques semaines d'entraînement à l'Ecole de guérilla du Caire, afin de participer aux Indes à la préparation de la campagne de Birmanie. Presque aussitôt, il est rappelé sur sa demande pour prendre part aux débarquements d'Italie et de Sicile et aux parachutages en Yougoslavie. En mars 1944, malgré ses cinquante ans et une récente fracture à la hanche, il se retrouvait à Londres pour s'entraîner au Débarquement de Normandie, auquel il participa avec les Forces françaises.

La Belgique étant libérée et les opérations en Allemagne terminées, Gérald van Veen ne put résister à l'appel de l'Afrique et retourna à Léopoldville pour reprendre la direction générale du Crédit foncier africain.

Hélas, sa hanche le faisait trop souffrir sous le climat éprouvant d'Afrique et il dut revenir en Belgique, où il se consacra à l'administration de sa société.

Enfin, il épousa Hedwige Fouquet, qui était veuve du docteur Cassart.

Il faisait de fréquents séjours à Rhode-Saint-Genèse, où il possédait une propriété de campagne. Mais cet homme généreux, qui avait soif d'action, ne pouvait se contenter de l'administration de sa société. Il se dévoua aux œuvres créées par l'abbé Froidure et devint président de la Fédération des Œuvres de cet abbé. En outre, il était administrateur des Stations de plein air, des Petits Riens, des Petits Sapins des Alpes et des Ardennes, du Logement populaire amélioré et membre de la Conférence de Saint-Vincent de Paul de la paroisse de Ste-Croix.

Lorsqu'on le lui demandait, cet homme modeste et peu bavard faisait des conférences sur ses grandes missions durant la guerre. En 1936, avant mon départ en Afrique, le R.P. Garin, professeur de rhétorique de van Veen et de moi-même, m'avait dit : «Tu pars en Afrique, tâche de rencontrer Gérald van Veen. C'est un chic type». J'eus l'occasion de le rencontrer pour la première fois en 1938 au cours d'une compétition de golf opposant Elisabethville à Léopoldville ; nous étions tous deux les quatrièmes joueurs de nos équipes et j'eus ainsi le loisir de le connaître et de l'apprécier pendant les quelques jours de son séjour dans la capitale du Congo.

Je le revis seulement après la guerre, au Congo, puis à Bruxelles, et j'eus ainsi l'occasion d'apprécier le jugement du R.P. Garin sur cet homme d'exception.

Au cours d'une conversation avec le gouverneur général Ryckmans, j'avais avancé l'opinion qu'il était regrettable qu'on n'ait pas accepté Gérald van Veen à la force publique ; le Gouverneur Général me répondit : «Heureusement, car il n'aurait jamais pu entreprendre tout ce qu'il a fait dans l'armée anglaise».

Gérald van Veen, après une vie bien remplie, décéda en sa demeure bruxelloise, apprécié de tous ceux qui l'avaient connu.

Il était porteur de la «Military Cross» et de nombreuses distinctions honorifiques.

7 mars 1989.
A. Lederer (†).

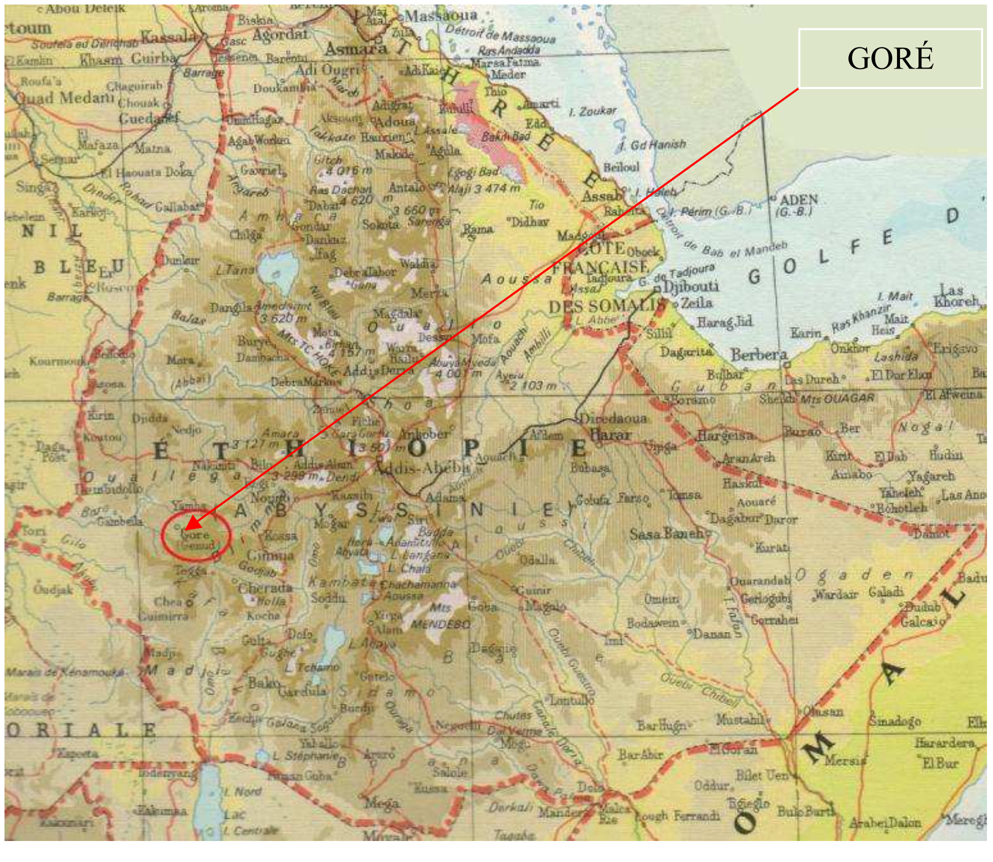
Sources : Fiche signalétique de l'ARSOM. — Avis de décès dans *La Libre Belgique* du 16 juin 1972. — Documents papiers De Ryck. — Archives Africaines du Min. Aff. étrang., D (2639) 12. — Souvenirs personnels.

Acad. Roy. Scienc. d'Outre-Mer
Biographie Belge d'Outre-Mer,
T. VIII, 1998, col. 437-441

Après l'attaque de la Belgique par l'Allemagne le 10 mai 1940, Mr Gérald van Veen décide de s'engager dans la force publique mais celle-ci le réforme en invoquant deux raisons: la première est une légère claudication (diminution des paramètres de marche) et la seconde est due à son âge (45 ans, trop vieux).

Mr van Veen se tourne alors vers le Kenya où il est engagé comme soldat au service de l'armée britannique. Après quelques mois d'entrainement, il est promu Lieutenant et est transféré dans un corps spécial: la "GENERAL LIST" composé d'officiers déterminés auxquels sont confiés des missions spéciales et individuelles.

La première mission du Lieutenant fut en Ethiopie où il eut pour mission de convaincre les habitants de se battre contre les Italiens. Pour se faire, il rencontra l'empereur Hailé Sélassié qui lui remit un message destiné aux chefs de villages éthiopiens. Il se constitua rapidement une petite armée (fantassins, cavaliers, artilleries). Il recevra la "Military Cross" pour avoir pris le poste de Goré (une importante place forte de l'ouest de l'Ethiopie.





Ensuite, mi 1941, il fut transféré sur l'île Belle-Ile-en-mer, proche de Madagascar.
En avril 1943, il reçoit pour mission de reconnaitre le terrain pour le débarquement des troupes anglaises sur les côtes occidentales de Madagascar. Grâce à lui, Diego Suarez fut prise.
A la tête d'une petite force, il captura les îles Comores ainsi que son gouverneur et devient par conséquence le nouveau gouverneur des Comores (pendant 8 jours).

Fin 1943, Gérald Van Veen fut transféré en Egypte au Caire où il participa pendant une semaine à un entraînement à l'Ecole de guérilla du Caire afin de se préparer à la campagne d'Inde et de Birmanie.
Ensuite il participe au débarquement d'Italie, aux parachutages en Yougoslavie et au débarquement du 6 juin 1944 en Normandie.

La correspondance (rencontrée par l'auteur) de Mr Van Veen est toujours adressée à Madame Hedwige Cassart, veuve du Docteur Cassart qu'il épousera lorsque la guerre sera finie.

Ci-dessous des exemples de ce courrier.



(Période égyptienne) Lettre par avion partie de l'Hotel Shepheard au Caire le 8 mai 1943 à destination de Mrs H. Cassart au consulat belge à Capetown où elle parvint le 2 juin.

Elle fut ensuite redirigée vers Elisabethville / Congo Belge où elle arriva à destination le 10 juin.

(Période égyptienne) Lettre par avion partie de l'Hotel Shepeard au Caire le 3 juin 1943 à destination de Mrs H. Cassart à Elisabethville / Congo Belge où elle arriva à destination le 21 juin.



Bande et cachets de censure égyptienne.

(Période de transition entre l'Egypte et l'Inde) Lettre par avion partie du FPO n°149 (basé à Haïfa en Palestine) le 21 octobre 1943 à destination de Madame H. Cassart à Elisabethville / Congo Belge où elle parvint le 17 novembre. Cachet de passage par Stanleyville le 8 novembre.



Cachet violet de censure anglaise "PASSED BY CENSOR No ??71" + signature + censeur n°213 en violet.

Bande de censure congolaise (type Aa selon Jeukens) "CENSURE CONGO BELGE" apposée à Elisabethville le 17 novembre 1943 + cachet de censeur n°13 en bleu.

(Période d'Inde) Lettre par avion partie de Poona/Inde le 26 juillet 1943 à destination d'Elisabethville où elle parvint le 23 août.



Cachet octogonal bleu "PASSED O/3" apposé en Rhodésie du Nord.

Cachet violet "UNIT CENSOR - G 36 - INDIA" apposé en Inde.

Bande Indienne "OPENED BY EXAMINER" + cachet noir octogonal "PASSED DHB/18" + griffe linéaire violette "DHB/2" apposés à Karachi.